

Mars 2009

## AVECin Association Vaudoise des EnseignantEs du Cycle initial

SPV

Ch. des Allinges 2

1006 Lausanne

Vous convie à son Assemblée Générale  
le mercredi 29 avril de 14h30 à 17h  
à la Grande Salle, Av de la Concorde 9,  
Chavannes- près- Renens 1 Plan au verso.  
ainsi qu'à l'apéritif qui suivra

1. Accueil
2. Messages des invités
3. Mise en discussion du procès-verbal ([www.spv-vd.ch](http://www.spv-vd.ch))
4. Présentation du nouveau comité
5. Election au comité
6. Mise en discussion du rapport d'activité du comité
7. Rapport de la caissière et des vérificatrices des comptes
8. Message de la SPV
9. Election des délégués à l'AD SPV
10. Message de la présidente
11. Présentation des résolutions
12. Divers

Les propositions individuelles peuvent être envoyées à la Présidente jusqu'au vendredi 10 avril: Anne-Claire Chaubert, Ch. Du Dévin 10, 1092 Belmont, [anneclaire.chaubert@vd.educanet2.ch](mailto:anneclaire.chaubert@vd.educanet2.ch)

Nous nous réjouissons de vous accueillir et vous transmettons nos plus cordiales salutations

Le comité de l'AVECin

# Rapport d'activité 2008 (oct) - 2009 (avril)

## Des changements au comité

Lors de notre dernière assemblée générale, Dominique Blanc et Monique Capt, notre présidente, ont annoncé leur démission du comité de l'AVECIN, après plusieurs années d'activité.

Le départ de notre présidente a nécessité une redéfinition des fonctions au sein du comité. Une nouvelle présidente a été élue : il s'agit d'Anne-Claire Chaubert, enseignante Cin à Savigny-Forel et membre du comité depuis 2008. Elle est secondée par une vice-présidente, Mélanie Leresche. Mireille Brignoli s'occupe désormais de l'AVECinfo et Christian Carrard de la mise à jour de notre site internet. Les activités de Christiane Regli, notre secrétaire, ont été étendues dans le cadre de la préparation de l'assemblée générale.

Une nouvelle personne a par ailleurs émis le souhait de rejoindre le comité. Enseignante à Montreux, Chantal Vial participe à nos séances depuis le mois de janvier et se met au courant des dossiers qui occupent l'AVECIN. Pour être formellement membre du comité, elle devra être élue par notre assemblée le 29 avril prochain.

## Le plan d'étude romand en consultation

Comme beaucoup d'autres instances et associations, l'AVECIN a été consultée, durant le mois de novembre 2008, sur le contenu du futur plan d'étude romand (PER).

Le comité s'est penché sur l'ensemble des didactiques proposées dans le PER, ainsi que sur les questions liées à la formation générale et aux capacités transversales. Dans le questionnaire qu'il a rendu, il s'est réjoui de la richesse et de l'ambition du nouveau plan d'étude. Il a accueilli positivement le travail de clarification qui a été opéré, concernant les objectifs d'apprentissage pour les deux premières années de scolarité.

Le comité a néanmoins souligné la nécessité de mettre en place rapidement des modules de formation continue, pour accompagner les enseignant-es dans cette évolution. Enfin, il s'est interrogé au sujet du chapitre « Particularités du début de la scolarité », dont l'emplacement et le contenu lui ont paru peu pertinents.

## Communication de l'AVECIN avec ses membres

Le comité, sur l'impulsion de sa nouvelle présidente, souhaite améliorer la circulation de l'information destinée à ses membres. Outre une mise à jour plus régulière du site internet de l'AVECIN, le comité a réfléchi à l'opportunité de préparer des courriels plus réguliers, pour transmettre aux enseignant-es Cin, de manière rapide, les nouvelles qui pourraient leur être utiles.

C'est dans cette perspective que le comité a fait parvenir aux membres de l'AVECIN, en janvier et en mars derniers, deux courriels d'information sur l'introduction de la 24<sup>e</sup> période. Il se donne pour objectif, dans les mois qui viennent, d'entretenir cette réactivité dans sa communication.

## Intégration

Le groupe de travail intégration de la SPV est présidé par Mireille Brignoli. L'AVECIN y est représentée aussi par Isabelle Berney-Monnier. Le GT intégration a finalisé son rapport "Pour une école ouverte et non discriminante", un après-midi de débat est prévu autour de ce thème le 18 mars.

## **Groupes de travail sur la nouvelle loi scolaire**

Pour permettre la mise en place d'Harmos, la DGEO a mis sur pied plusieurs groupes de travail, qui ont pour tâche de travailler à la rédaction d'une nouvelle loi scolaire. Monique Capt représente l'AVECIN dans un de ces groupes de travail.

Concernant le Cin, les discussions portent sur les liens qui s'instaureront, à l'intérieur du futur 1<sup>er</sup> cycle primaire, entre les équipes pédagogiques. Les débats ont également pour thème le sujet sensible de l'horaire des élèves de l'actuel Cin et, corollairement, du temps de travail des enseignant-es.

## **Rencontres avec le comité de l'Association Vaudoise des Maître-sses de classes Primaires (AVMP)**

L'entrée en vigueur d'Harmos devrait rendre l'actuel cycle initial obligatoire et l'intégrer dans le 1<sup>er</sup> cycle primaire. Cette évolution devrait accroître la collaboration avec nos collègues du Cyp1 et, par voie de conséquence, rapprocher l'AVECIN et l'AVMP.

C'est dans cette logique que nos deux comités ont entamé, en mars 2009, des rencontres et des discussions. Les deux résolutions (*voir plus bas*) que nous proposons en votation à nos membres, lors de notre assemblée générale du 29 avril 2009, sont d'ailleurs des textes communs à l'AVECIN et l'AVMP, relatifs à des aspects précis de notre statut commun de maîtres généralistes.

## **24e période et statut des enseignant-es Cin**

Durant la première moitié de l'année 2009, le comité de l'AVECIN a été, en grande partie, occupé par l'introduction d'une 24<sup>e</sup> période d'enseignement au Cin. Rappelons qu'il s'agit d'une mesure transitoire négociée entre l'Etat de Vaud et les syndicats (dont la FSF-SPV), suite à la mise en place de DECFO-SYSREM. Cette mesure vise à faire bénéficier les enseignant-es Cin d'un statut de maître-sses généralistes à plein temps, moyennant une retenue salariale de 7,4% (pour un temps de travail inférieur de 14,3% à celui de nos collègues du primaire).

L'introduction d'Harmos devrait mettre fin à cette période transitoire et permettre la définition d'un statut définitif pour tous les enseignant-es du futur 1<sup>er</sup> cycle primaire.

Le comité de l'AVECIN, soutenu par la SPV, a œuvré durant les négociations qui ont eu lieu avec le DFJC, pour que l'introduction de cette 24<sup>e</sup> période ne se fasse pas au détriment des intérêts des élèves et des enseignant-es du Cin.

Le comité de l'AVECIN s'est principalement battu pour :

que les enseignant-es puissent faire entendre leur voix dans leurs établissements et proposer des horaires (sur 24 périodes) qui leur paraissent défendables d'un point de vue pédagogique.

que les éventuelles dérogations à l'article 156 de l'actuelle loi scolaire ne puissent être accordées que de manière tout à fait exceptionnelle, afin qu'en principe aucun élève du Cin ne débute l'école avant 8h30.

Le risque était en effet grand que les directeurs d'établissement fassent passer des considérations d'ordre organisationnel avant les impératifs pédagogiques, et profitent de l'introduction d'une 24<sup>e</sup> période pour, par exemple, généraliser la semaine de 4 jours sans le consentement des enseignant-es concernés.

## Perspectives d'avenir

L'enjeu de ce débat sur les horaires est important et concerne l'avenir tout entier du cycle initial et de ses enseignant-es.

Avec Harnos, le régime d'exception négocié pour les enseignant-es Cin arrivera à son terme. Un statut définitif devra alors être pérennisé avec, en perspective, des évolutions majeures : instauration de l'obligation de fréquenter l'école dès 4 ans, rassemblement des quatre premières années scolaires en un seul et même cycle, mise en place d'un nouveau plan d'étude (dont les objectifs sont, rappelons-le, ambitieux). Ces changements représentent de nouveaux défis pour notre profession et redéfinissent notre rôle dans l'école obligatoire. Il sera dès lors important pour les membres de l'AVECIN, dans les mois qui viennent, de se positionner clairement : quelle vision d'avenir défendons-nous pour le cycle initial ? Quel statut voulons-nous avoir dans le cadre du futur « premier cycle primaire » ?

**Le comité de l'AVECIN, fort des résolutions votées ces dernières années lors de nos assemblées générales, défend toujours la même position : un statut de « maître-sses généralistes » identique pour tous les enseignant-es du futur 1<sup>er</sup> cycle primaire. Elle se joint par ailleurs à la SPV, qui revendique 25 périodes d'enseignement hebdomadaires pour l'ensemble de l'école obligatoire.**

Notre assemblée générale sera pour toutes et tous l'occasion de s'exprimer sur ces questions. Le comité de l'AVECIN se réjouit de vous entendre, pour construire, dans les mois qui suivront, un positionnement clair et cohérent face aux évolutions qui s'annoncent !

## Les résolutions

Durant cette assemblée le comité de l'AVECIN vous proposera 2 résolutions concernant le statut des maîtres généralistes, ceci en lien avec l'AVMP

### **Une décharge pour maîtrise de classe aux enseignants généralistes:**

Considérant que la pénibilité et la complexité du travail du maître généraliste est en constante augmentation ces dernières années, le comité vous propose de voter cette résolution .

### **Le passage au niveau supérieur après 15 ans d'activité:**

Les négociations ont permis d'obtenir le fameux cliquet après 15 ans pour nos collègues du secondaire.

Le comité vous propose de voter une résolution revendiquant les mêmes droits aux maîtres généralistes primaires qu'à leurs collègues du secondaire.

Des informations complémentaires seront données lors de l'assemblée.